

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRUMATH**

40<sup>ème</sup> séance de la mandature 2020-2026

Ayant eu lieu

Le lundi 22 septembre 2025 à 20H00

*Salle du Conseil – Maison de la Communauté*

Sont présents à l'ouverture de la séance, sous la Présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire,

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Baptiste MISCHLER, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Vincent HUCKEL donne procuration à Daniel HUSSER  
Codruta IONESCU donne procuration à Anne IZACARD  
Vincent JUNG donne procuration à Eric JEUCH  
Catherine MOREL donne procuration à Karine DIEMER  
Sylvie SCHNEIDER donne procuration à Pauline JUNG

Absente excusée :

Patricia KOLB

*Monsieur le Maire salue les élus, le public présent ainsi que la Presse.*

**L'ordre du jour est adopté comme suit :**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 23 juin 2025
3. Conseil Municipal – Information sur les modifications à intervenir
4. Projet « friche SIMPLY » – Approbation de l'avant-projet définitif et du plan de financement prévisionnel de l'opération
5. Renouvellement de la convention tripartite entre la Ville de Brumath, le CCAS de Brumath et l'association Horizons Jeunes
6. Concours des Maisons Fleuries 2025 – fixation des prix
7. Personnel - rapport relatif à l'emploi des travailleurs handicapés au 31 décembre 2024
8. Personnel → mise à jour du tableau des effectifs du personnel de la Ville de Brumath
9. Compte-rendu des décisions du Maire
10. Divers et communications

**POINT N° 1**

<b>Titre</b>	<b>DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE</b>
<b>Service référent</b>	Direction Générale
<b>Rapporteur</b>	Monsieur le Maire

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**DESIGNE**

**Madame Anne DONATIN secrétaire de séance à l'unanimité.**



**Ariane PITSILIS** indique que pour une fois elle lira quelque chose parce que les mots sont importants et qu'elle ne veut pas improviser :

*« En 2020 j'ai décidé de m'engager dans la vie municipale. Depuis, j'ai énormément appris. En entrant au conseil municipal, ma page était blanche et je remercie sincèrement tous ceux, élus et agents, qui ont contribué à la construction du bilan que je peux présenter en 2025. On m'a confié une mission. Je l'ai adorée. Je l'ai portée avec enthousiasme et détermination et je pense l'avoir plutôt bien honorée.*

*Mais en cinq ans, je me suis aussi rendu compte que certaines façons de faire, certains choix, ne correspondaient pas à l'idée que je me fais de l'action publique et du rapport au citoyen. Je ne dis pas que ces choix étaient mauvais, je dis juste que ce n'était ni ma façon de faire, ni ma façon d'aborder les choses.*

*Aujourd'hui, je souhaite travailler autrement, penser autrement. Tout simplement.*

*Ma démission acte cette volonté et intervient à un moment où, dans les faits, il me devient impossible de travailler puisque depuis avril dernier, j'ai été progressivement écartée de certaines attributions d'adjointe et que monsieur le Maire avait décidé de me retirer mes délégations. Dans le dernier Brumath Contact, je suis même passée du statut d'adjointe au maire à celui de fantôme. J'espère que cette « maladresse » sera réparée rapidement puisque je resterai conseillère jusqu'aux prochaines élections municipales.*

*Je ne conçois pas mon rôle d'élue comme un simple poste d'observation et je me refuse et me refuserai toujours à être payée à ne rien faire...*

*Alors non, je n'abandonne pas mes fonctions en cours de route, chacun comprendra que dans de telles circonstances, démissionner est une évidence, la seule décision honnête et cohérente à prendre.*

*Ma démission a été acceptée par monsieur le sous-préfet le 18 septembre.*

*Je quitte mes fonctions l'esprit tranquille : le programme culturel est bouclé jusqu'en mars 2026 et même le parcours culturel est prêt à être partagé avec les Brumathois.*

*Mon engagement reste intact et je le poursuivrai dans une nouvelle dynamique collective.*

*Je tiens encore une fois à vous remercier vous, élus, à remercier les agents de la Ville, et à adresser un merci particulier à Alexis LAFONT, Pauline JESEL, Julie MELLARD et Michael BERAUD, pour m'avoir accompagnée pendant ces cinq ans. »*

**Thierry WOLFERSBERGER** prend également la parole :

« Bonsoir à toutes et à tous,

Permettez-moi d'abord de vous dire que j'ai eu, je l'avoue, un doute ces derniers jours sur la possibilité même de prendre la parole ce soir.

La disparition de mon nom dans le *Brumath Contact* m'a interrogé puisque je reste élu par les Brumathois, encore conseiller, et encore adjoint en titre au moment de l'impression et la distribution de ce bulletin.

Je n'ai pas été épargné. Rayé des tablettes, écarté des événements, effacé parfois même des réseaux. Comme si le simple fait de penser différemment faisait de moi un paria. Ces mots peuvent en faire sourire certains.

Mais il y a une réalité plus lourde derrière ce qui peut paraître anecdotique. Quelque chose qui touche à la manière dont nous concevons le rôle d'élus et le respect de la démocratie locale.

J'ai longuement réfléchi avant de prendre la décision que je vous annonce aujourd'hui. Démissionner de mes fonctions d'adjoint n'a pas été chose facile. J'ai hésité. D'un côté, continuer à exercer ce pour quoi j'ai été élu : être à l'écoute des Brumathois, chercher avec eux des solutions, porter leur voix. De l'autre, être cohérent avec ma décision de ne plus repartir en 2026 avec le groupe *Brumath pour Tous*, et avec ma volonté de présenter aux Brumathois une autre vision de l'avenir.

Les avis autour de moi étaient partagés : certains me poussaient à tenir jusqu'au bout, d'autres à prendre mes distances plus vite. Mais, vous le savez, la situation a fini par se compliquer au point de m'empêcher d'exercer normalement mes fonctions : exclusion des événements communaux, interdiction de signer des documents relevant de mon champ de compétences, impossibilité de participer à des réunions ou de travailler avec les agents de la Ville. J'ai compris que ma présence comme adjoint mettait les agents dans une position inconfortable et injuste.

Avant de clore ce chapitre, je veux remercier les élus avec lesquels j'ai travaillé à :

- la modification environnementale n°5 du PLU
- la mise en place du RMC pour plus de places de parkings
- le travail de fond sur le patrimoine et les maisons alsaciennes
- l'adoption en 2022 d'un plan de sobriété énergétique.
- la création du parc du Sandgarten et la réhabilitation du lavoir
- et la concrétisation d'un projet fort : la pose des Stolpersteine

Je veux aussi remercier les agents de la Ville. Sans eux, rien de tout cela n'aurait été possible. Leur travail, leur engagement, leur discrétion et leur sens du service public méritent toute notre reconnaissance.

Ma démission d'adjoint ne signifie pas mon retrait. Je resterai conseiller municipal, fidèle à mon mandat, et je continuerai à travailler pour les Brumathois jusqu'en mars 2026.

Je pars avec le sentiment d'avoir été fidèle à mes convictions, d'avoir servi Brumath avec sincérité.

Ma démission a été acceptée par monsieur le sous-préfet le 18 septembre dernier. Je veux continuer comme conseiller municipal, dans le respect du choix des électeurs et de la démocratie.

Je vous remercie pour votre écoute. »

**Jean-Michel DELAYE souhaite prendre la parole.**

*Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas d'intervention sur une déclaration. Thierry WOLFERSBERGER et Ariane PITSILIS ont demandé la parole et à pouvoir intervenir suite à ce qu'il a annoncé. Jean-Michel DELAYE pourra intervenir à un autre moment mais pas sur ce sujet. Monsieur le Maire souhaite passer au point numéro 4.*

*Jean-Michel DELAYE dit que cela fait 18 ans qu'il est Conseiller Municipal et que cette situation est inédite.*

*Monsieur le Maire dit qu'il assure la police de l'Assemblée.*

*Pour Jean-Michel DELAYE les élus doivent avoir la possibilité de s'exprimer. C'est la démocratie communale.*

*Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas à discuter sur les déclarations qui ont été faites. Il souhaite passer au point suivant.*

*Olivier TERRIEN soutient également les propos des conseillers ici présents. Il faut faire fonctionner la démocratie, il n'est pas possible d'interdire aux gens de débattre.*

*Monsieur le Maire indique que Thierry WOLFERSBERGER et Ariane PITSILIS ont voulu prendre la parole pour annoncer leur démission et qu'il n'y a pas de débat là-dessus.*

*Jean-Michel DELAYE demande pourquoi il n'y a pas de débat. Il demande si Monsieur le Maire peut dire aux élus pourquoi il n'y en a pas. Ce n'est pas la peine de répéter 25 fois qu'il n'y a pas de débat.*

*Il souhaite que Monsieur le Maire dise simplement pourquoi il ne veut pas débattre du fait que pour la première fois depuis 18 ans il y ait des Adjoints au Maire qui démissionnent.*

*Monsieur le Maire répond qu'une communication avait été demandée.*

*Jean-Michel DELAYE déclare qu'en fait Monsieur le Maire valide ce que Thierry WOLFERSBERGER et Ariane PITSILIS ont déclaré dans le journal des Dernières Nouvelles d'Alsace à savoir qu'il n'y a pas de transparence au sein de la majorité municipale.*

*Jean-Daniel SCHELL souhaite que Jean-Michel DELAYE se calme.*

*Jean-Michel DELAYE ne voit pas pourquoi il se calmerait quand la démocratie communale est violée. Il lui est interdit de parler. Cela fait trois fois qu'il demande la parole et des explications.*

*Monsieur le Maire dit qu'il n'y a pas d'explications, il y a une communication.*

*Jean-Daniel SCHELL dit qu'il serait bien de respecter le règlement intérieur de cette Assemblée et donc le Code Général des Collectivités Territoriales. Monsieur le Maire a expliqué que ce point ne nécessite pas de commentaires. À titre personnel, il trouverait tout à fait insupportable dans un Conseil Municipal de passer son temps à faire de la politique politicienne car ce n'est pas le rôle d'un Conseil Municipal. Son rôle est de gérer les affaires communales. Il peut parfaitement comprendre qu'il y ait des interrogations, éventuellement des mésententes ou des choses que les gens ne comprennent pas. Jean-Daniel SCHELL est persuadé que ces éléments n'ont pas à se retrouver au sein du Conseil Municipal. Il y a un ordre du jour sur lequel les élus sont censés s'appuyer.*

*Olivier TERRIEN souhaite réagir sur les propos de Jean-Daniel SCHELL.*

*Jean-Daniel SCHELL lui répond qu'il n'a pas terminé. Il pense qu'il y a un moment où il faut éviter de transformer une réunion du Conseil Municipal en débat de bas étage qui ne se justifie à aucun moment.*

*Pour Olivier TERRIEN, gérer les affaires municipales collectivement, c'est aussi permettre à chaque élu de pouvoir justement dire ce qu'il a à dire et expliquer ce qui ne va pas. Lorsqu'on entend ce qui a été dit par Monsieur WOLFERSBERGER, et c'est d'ailleurs leur cas, il demande si être écartés d'événements publics, ne plus recevoir d'invitations depuis quelques semaines, c'est respecter les règles. Il demande si Jean-Daniel SCHELL souhaite que soit vérifié que le fait d'avoir écarté les gens du Brumath Contact comme cela a été fait pour Ariane PITSILIS et Thierry WOLFERSBERGER c'est respecter les règles.*

*Concernant le Brumath Contact, étant l'unique responsable en tant que directeur de la publication, Jean-Daniel SCHELL dit qu'au moment où sa parution devait avoir lieu, la majorité a reçu l'information de la démission d'Ariane PITSILIS et de Thierry WOLFERSBERGER. Il lui a paru complètement absurde de mettre dans le Brumath Contact, puisqu'il y est question de la permanence des Adjoints, des dates de permanence qui ne seraient pas honorées, et donc de se retrouver avec des concitoyens sans Adjoints à la permanence. À partir du moment où la démission a été annoncée avant la date de bouclage du Brumath Contact, cela aurait été quelque part la diffusion de fausses informations. Il peut comprendre que cela puisse choquer mais il y a un moment, il faut être cohérent. Pour lui, c'est un non-événement. Concernant le reste, il n'assure pas le secrétariat de la mairie, ce n'est pas parce que des faits sont annoncés qu'ils sont forcément exacts.*

*Olivier TERRIEN demande qui est responsable de cela alors.*

*Thierry WOLFERSBERGER déclare qu'il faut dire la vérité. Le Brumath Contact était dans sa boîte aux lettres avant qu'il ait envoyé le courrier au Sous-Préfet. Jean-Daniel SCHELL sait très bien que la démission d'un Adjoint est soumise à l'acceptation du Sous-Préfet, qui, comme Monsieur le Maire l'a dit, l'a acceptée en date du 18 septembre.*

*Monsieur le Maire répond que cela signifie qu'ils auraient trouvé normal que jusqu'au prochain Brumath Contact Ariane PITSILIS et Thierry WOLFERSBERGER restent comme Adjoints. Il dit que c'est peut-être un calcul qui a été fait mais qui n'a pas réussi.*

*Ariane PITSILIS ne peut pas le laisser dire cela.*

*Monsieur le Maire indique qu'Ariane PITSILIS lui a indiqué par message le 10 septembre qu'elle et Thierry WOLFERSBERGER démissionnaient. C'était donc bien avant que le Brumath Contact ne soit distribué.*

*Pour Ariane PITSILIS, il est important de rétablir les choses : il n'y a pas eu de calcul de sa part.*

*Monsieur le Maire demande qui a parlé de calcul.*

*Ariane PITSILIS répond que c'est lui qui vient juste de le dire. Il aurait été urbain que leurs noms apparaissent quelque part en tant que conseillers, pas en tant qu'Adjoints. Ils ne sont plus nulle part.*

*Monsieur le Maire demande où leurs noms auraient dû apparaître.*

*Ariane PITSILIS dit que c'est une information par exemple. Là ils n'apparaissent nulle part.*

*Monsieur le Maire ne peut pas donner l'information aussi longtemps qu'il ne l'a pas officiellement du Sous-Préfet. Il aurait pu être attaqué.*

*Jean-Michel DELAYE ne comprend pas pourquoi les élus n'ont pas un débat serein, pourquoi il est obligé de s'énerver pour avoir un débat tranquille au sujet de l'annonce de la démission de deux Adjoints.*

*Depuis 18 ans qu'il siège au Conseil Municipal, il pense avoir toujours été respectueux. Il n'a jamais attaqué individuellement les personnes. Il a combattu des politiques sans jamais attaquer qui que ce soit personnellement et individuellement. Il pense que ce moment de discussion au sein du Conseil Municipal aurait pu être plus serein.*

*Il regrette que Jean-Daniel SCHELL ait qualifié le débat de bas étage parce que pour la première fois depuis 18 ans qu'il siège au Conseil Municipal, il y a deux Adjoints qui démissionnent. Ils ont leurs raisons et le Sous-Préfet a ses raisons d'accepter ces démissions. Il pense que les élus auraient pu avoir un échange pour qu'au-delà de cela, eux, Conseillers Municipaux d'opposition, puissent exprimer leur réflexion et leur analyse de la situation. Il s'est énervé parce qu'il n'a pas compris pourquoi Monsieur le Maire ne voulait pas qu'il y ait le moindre débat sur cet événement qui n'est pas, contrairement à ce que dit Jean-Daniel SCHELL, de la politique politicienne mais qui renvoie à des perspectives différentes dans la manière de gérer la commune.*

*Monsieur le Maire redit très clairement qu'il y a un point à l'ordre du jour où les choses ont été mises au clair et qu'une demande de pouvoir prendre la parole pour communiquer avait été formulée par Ariane PITSILIS et Thierry WOLFERSBERGER. Il n'y a pas de débat suite à cette communication. C'est pour cela qu'il disait de passer au point suivant parce que cette communication n'appelle pas de débat.*

**Aucune autre remarque n'étant soulevée, les élus passent au point suivant.**

#### **POINT N° 4**

<b>Titre</b>	<b>PROJET « FRICHE SIMPLY » - APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'OPERATION</b>
<b>Service référent</b>	Direction Générale
<b>Rapporteur</b>	Madame Sylvie HANNS

#### **Rappel du contexte**

Par délibération du 23 septembre 2024, le Conseil Municipal a approuvé le programme de l'opération de réaménagement de la friche SIMPLY ainsi que son plan de financement prévisionnel.

En effet, la Ville de Brumath a décidé de construire un équipement public à vocation sociale et solidaire pour répondre aux besoins de la population en matière de services publics mais également d'offrir de nouveaux espaces de loisirs et de rencontre aux habitants, suite à l'acquisition par la Ville, en 2018, par l'exercice de son droit de préemption urbain, d'un ensemble foncier situé en entrée Nord de la commune, à l'angle de la rue du Général de Gaulle et de la rue Geoffroy Richert après la fermeture définitive de l'ancien supermarché SIMPLY.

Pour mémoire, le site comporte un bâtiment commercial et tertiaire désaffecté d'environ 3 000 m<sup>2</sup> correspondant à la surface de vente et aux bureaux de l'ancien supermarché. Ces bâtiments ne présentant aucune qualité architecturale notable feront l'objet d'une démolition. Par ailleurs, la station-service a été entièrement démantelée et les sols dépollués.

#### **Contenu du projet**

À l'issue d'une longue phase de concertation et d'études prospective et de programmation, il a été décidé d'implanter sur la « friche SIMPLY » un équipement public de 1 879 m<sup>2</sup> de surface de plancher comprenant :

- un espace services de 940 m<sup>2</sup> de surface utile permettant d'accueillir notamment les activités suivantes :

- l'Association Horizons Jeunes ;
- l'Épicerie solidaire « La Fraternité » gérée par Caritas ;
- la Mission Locale ;
- l'Espace Solidaire de la CeA (anciennement Centre médico-social) ;
- le Réseau de cardio-prévention ;
- l'Espace France Services, dont la gestion relève de la compétence de la CAH ;
- la Vestiboutique Croix-Rouge ;
- des espaces communs : accueil, réunion, service.

Le projet comprendra également :

- Un espace multifonctionnel de 440 m<sup>2</sup> de surface utile composé d'une salle d'activités (danse, sport/santé ...) et d'un tiers-lieu (café associatif ...)
- Des stationnements : 27 places publiques et 30 places pour l'espace services ;
- Un îlot de verdure paysager ;
- Des logements (aidés, accession à la propriété, privés, ...) et un commerce, répartis sur 3 immeubles, dont la construction sera confiée à un opérateur privé dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt.

Le programme proposé respecte l'affectation de l'entité foncière telle qu'initialement fixée par les arrêtés municipaux de préemption.

L'étude de maîtrise d'œuvre portant sur cette opération, confiée à OSLO Architectes, a permis d'aboutir à l'élaboration d'un schéma définitif d'implantation du futur bâtiment et de répartition interne des locaux dans le cadre d'une mutualisation des espaces favorisant les synergies entre les entités mais aussi entre les populations, tout en tenant compte des contraintes économiques, techniques et juridiques liées à ce projet (cf. annexes).

L'équipement doit permettre de créer du lien, d'accompagner les citoyens et de proposer des activités ouvertes au plus grand nombre.

Ce schéma a été présenté et validé par les représentants de l'ensemble des structures qui seront relocalisées dans le bâtiment.

L'avant-projet définitif a également été présenté à l'ensemble du Conseil Municipal lors de la réunion des Commissions réunies le 15 septembre 2025.

### **Coût du projet**

Le coût global de l'opération est estimé à 9 060 000 euros HT.

Coût détaillé de l'opération :

Prestations intellectuelles et frais divers :	1 669 000 € HT
Travaux, y compris aléas et actualisation des prix :	7 391 000 € HT
<b>TOTAL HT</b>	<b>9 060 000 € HT</b>

### **Calendrier prévisionnel**

Une campagne de fouilles archéologiques préventives sera menée prochainement. Le chantier devrait démarrer en septembre 2026 pour une livraison du bâtiment en septembre 2028.

### **Financement du projet**

Les partenaires financiers sollicités sont les suivants :

- État ;
- Région Grand Est ;
- Collectivité européenne d'Alsace ;
- Communauté d'Agglomération de Haguenau ;
- Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin ;
- Fonds Européens.

Après de multiples échanges avec ces différents partenaires, le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

RECETTES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE HT	TAUX D'AIDE SOLLICITE	MONTANT SUBVENTION	NATURE DE LA SUBVENTION
État	8 505 968 €	30 %	2 551 790 €	Aides financières de l'État
Région Grand Est	9 060 000 €	2,2 %	200 000 €	Fonds friche commerciale (plafonné à 200 000 €)
Collectivité européenne d'Alsace	7 799 723 €	15 %	1 169 958 €	Fonds d'attractivité  Participation à la construction de l'Espace Solidaire (40 % du montant HT)
	706 245 €	40 %	282 498 €	
Communauté d'Agglomération de Haguenau	554 032 €	100 %	554 032 €	Participation au titre de la relocalisation de l'Espace France Services
Caisse d'Allocations Familiales du Bas- Rhin	956 383 €	30%	286 914 €	Aide à l'investissement (plafonné à 525 000 €)
Fonds européens	7 799 723 €	13 %	1 000 000 €	FEDER volet urbain (plafonné à 2 000 000 €)
Reste à charge Ville de Brumath			3 014 808 €	
<b>TOTAL RECETTES HT</b>			<b>9 060 000 €</b>	

Au reste à charge pour la Ville, il conviendra de déduire les recettes liées à la cession du foncier dédié à la construction des logements.

### Discussion :

*Sylvie HANNS rappelle que lors des études préalables, la Ville a énormément travaillé avec l'ensemble des futurs usagers et des associations pour leur faire adopter un autre mode de fonctionnement. Elle explique que chacun aura bien évidemment ses locaux propres et que le reste des locaux sera mutualisé. La mutualisation a été poussée relativement loin avec l'ensemble des partenaires qui ont, elle pense, pris un réel plaisir à changer aussi leur point de vue et leur manière de fonctionner.*

*Cet équipement doit permettre de créer du lien, d'accompagner les citoyens et de proposer des activités qui seront ouvertes au plus grand nombre. En vue de cette séance du Conseil Municipal, Les élus ont eu dans les documents de séance, le rappel des surfaces, des notices techniques et des pièces graphiques.*

*Elle rappelle aussi que la concertation avec l'ensemble des partenaires de la Ville ne s'est pas arrêtée à la phase préalable au concours de maîtrise d'œuvre, mais s'est poursuivie jusqu'à la semaine dernière. Les élus ont retravaillé ce lieu avec l'ensemble des associations ou des services publics qui doivent l'intégrer pour vraiment vérifier que ce qu'ils avaient dit en amont correspondaient réellement à leurs besoins. Ainsi, le projet n'a pas été modifié dans ses grandes lignes, mais dans le détail comme l'ajout de portes, des communications entre des locaux, etc. Voilà où en est le projet. Elle pense que maintenant cette concertation avec chacun des futurs utilisateurs est arrivée à son terme.*

*Sylvie HANNS précise qu'il reste une inconnue aujourd'hui dans ce projet, qui est celle des fouilles archéologiques. En effet, prochainement des fouilles préventives seront menées ; ces dernières diront s'il faut faire des fouilles complémentaires ou pas. Ce qui rend bien évidemment le calendrier de réalisation de ce projet un petit peu aléatoire. Si tout se passe bien, les travaux devraient démarrer en septembre 2026 pour une livraison du bâtiment en septembre 2028. Dans le cas où il devait y avoir des fouilles complémentaires, ce calendrier prévisionnel serait complètement caduc.*

*Concernant le financement du projet, les partenaires qui ont été sollicités sont l'État, la Région Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH), la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et les fonds européens. La CeA est partenaire de ce projet puisqu'elle y installera les locaux de l'ESA (Espace Solidarités Alsace) anciennement appelé services médico-sociaux. La CAH est également partenaire car l'Espace France Services, qui est de sa compétence, sera dans ce bâtiment. La CAF est également partenaire dans la mesure où l'association Horizons Jeunes est un centre socioculturel qui sera aussi relocalisé dans ce bâtiment.*

*Dans le cas où il devrait y avoir des logements sur la parcelle autour de cet établissement qu'on appelle encore SIMPLY, des règles ont déjà été fixées. En effet, ce seront des bâtiments dont la hauteur sera limitée à R+1+combles avec des garages et des places de stationnement en souterrain. Aujourd'hui, il n'est pas possible de dire exactement le nombre de logements qui seront construits ce qui a longuement été discuté avec les riverains. En tout cas, ils ne seront pas construits tout de suite. Il y aura certainement deux phases : une première phase de construction de l'équipement public et l'appel à manifestation d'intérêt dans un second temps pour trouver un promoteur pour la construction des logements.*

*Elle rappelle aussi que le besoin de logements est un besoin criant à Brumath puisque la commune manque, et Pauline JUNG pourra le dire encore mieux qu'elle, de petits logements, de tailles beaucoup plus modestes, pour les familles monoparentales, pour les couples qui se séparent, pour les jeunes et bien-sûr pour les seniors aussi. C'est plutôt vers cet esprit-là que les élus souhaitent s'orienter.*

*Jean OBRECHT dit que cela n'étonnera personne qu'il vote contre ce projet. Il lui sera peut-être demandé pourquoi il n'a absolument rien dit la semaine dernière lors de la réunion des commissions réunies. Il y a deux raisons à cela : la première, c'est que la semaine dernière, ce ne sont pas tout à fait les élus qui ont présenté l'équipement, mais l'architecte et que dans l'ordre professionnel dont il fait partie, il y a une déontologie, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de coups par derrière. Ce d'autant plus, et c'est la deuxième raison, que l'équipement et le travail de l'architecte, son confrère, sont tout à fait intéressants et même relativement remarquables. Il n'y a donc aucune raison de critiquer son travail en commission. En revanche, il votera contre parce que dans ce projet, si le premier élément appelé l'espace multiservices est apparemment abouti et semble correspondre aux besoins des associations et donc donne satisfaction à ces futurs usagers, ce qu'il espère, d'autres éléments ne sont pas du tout au point.*

Premièrement, il est question de logements et dans les différentes communications au début lors de la première étude, les élus parlaient de 80 logements puis avec les riverains de 40 logements et la semaine dernière de 50 logements. Les élus ne savent pas encore exactement combien de logements seront faits. Ce flou lui pose un problème. Dans le vote d'aujourd'hui les Conseillers Municipaux actent un plan masse pour l'ensemble de la friche SIMPLY, pas seulement le plan de l'équipement. Pour lui, ce plan masse n'est pas au point, n'est pas abouti et donc il est contre. Deuxièmement, dans le projet, il y a un espace multifonctionnel de 440 m<sup>2</sup> qui, selon lui, ne répond pas aux besoins de la Ville. La salle qui pourrait être appelée salle polyvalente est en fait beaucoup trop petite pour les besoins exprimés dans un ensemble de réflexions. L'usage qui en sera fait sera un usage de salle polyvalente sans plus d'intérêt que les équipements déjà existants. Cette salle vient donc se rajouter aux équipements de la Ville, sans offrir quelque chose de différent, de nouveau, de complémentaire. Pour lui c'est le deuxième point de ce projet, non pas dans le travail de l'architecte mais dans le travail du programme, qui n'est pas au point. Comme il l'a toujours fait depuis le début et comme il le dit depuis le début il votera contre ce projet.

Sylvie HANNS prend note que le plan masse ne lui convient pas. Le choix a été fait avec l'équipe de maîtrise d'œuvre d'implanter cet équipement à l'angle de la rue Richert et de la rue du Général de Gaulle, en réponse justement au Centre Culturel et aux autres équipements. Jean OBRECHT a vu le dossier et les membres de son groupe ont siégé lors du jury de concours, donc tout ceci a été expliqué dans le détail. Elle ajoute cependant que dans cette séance il n'est pas question d'adopter le plan masse.

Aujourd'hui, elle ne sait pas et elle l'a dit, s'il y aura des logements, ce sera à la prochaine assemblée municipale de décider si elle veut ou non en construire. La question est très simple : est-ce que la Ville a besoin de la valorisation des terrains pour construire l'équipement ou est-ce qu'elle peut s'en passer. Effectivement, il est possible d'en faire un espace vert même si cela ne permettra toujours pas de répondre aux besoins de logements des Brumathois tel qu'elle l'a décrit plus tôt. Elle est très libre sur cette question-là. Ce sera le prochain Conseil Municipal qui décidera de construire des logements et qui du coup décidera du plan masse du reste du terrain. Concernant la salle multifonctionnelle, elle ne voit pas vraiment ce qui permet à Jean OBRECHT de dire qu'elle ne servira à rien, qu'elle ne correspond à aucun besoin puisque c'est un travail qui a été fait, notamment avec Ariane PITSILIS aussi, et il semblait qu'au moment où ce programme a été imaginé, une salle de ce type manquait. Elle sera de taille très moyenne, 152 places assises environ, qui pourrait à la fois être utilisée pour y faire des activités avec Horizons Jeunes mais également être une petite salle de spectacles dont la Ville ne dispose pas vraiment aujourd'hui, pour une petite jauge. Elle serait donc un intermédiaire entre la Maison des Œuvres et le Centre Culturel. C'est toujours à la demande et en concertation avec Ariane PITSILIS que la possibilité d'y installer des gradins rétractables a finalement été étudiée, ce qui n'avait pas été imaginé dans un premier temps. Le projet s'est enrichi au fur et à mesure des échanges. Elle n'est pas certaine que les associations de Brumath partagent le fait qu'elles n'ont pas besoin de salles. La demande lors de la concertation était celle-là et c'est pour cela que la Ville y a répondu. Ce n'était pas pour la gloriole personnelle des élus qu'il a été décidé d'y installer une nouvelle salle. Elle ne voit pas en quoi il peut affirmer que ce projet de salle n'est pas abouti. C'est un procès d'intention qu'il fait à ce projet.

Jean OBRECHT dit qu'elle ne voit pas en quoi cette salle n'est pas aboutie et ce qui lui permet de le dire, mais lui voit en quoi il peut se permettre de le dire. Il affirme que ce n'est pas une salle de spectacles, c'est une salle mixte.

Si on la regarde vraiment en tant que salle de spectacle, dans la mesure où c'est l'équipement qui avait été souhaité au départ, il y a énormément d'éléments qui ne sont pas conformes à ce qui serait attendu d'une salle de spectacles. C'est dans ce sens-là qu'il dit que cette salle n'est pas au point.

Sylvie HANNS répond que ce n'est pas qu'une salle de spectacles qui avait été souhaitée par la totalité des partenaires. Ce n'était pas la demande. Les élus ont répondu à la demande, aux besoins de l'ensemble des partenaires qui était autour de la table. Effectivement, ce ne sera pas une salle dédiée aux spectacles car une scène, un rideau, etc ..., il y en a à la Maison des Œuvres même si l'acoustique n'y est pas optimale et qu'il y a certainement des travaux à faire. Pour cela elle renvoie au schéma directeur adopté il y a deux ans maintenant qui retrace le calendrier de toutes les interventions qui sont ou qui seraient à faire dans l'ensemble des équipements publics.

Karine DIEMER revient sur les propos de Sylvie HANNS selon lesquels ce n'était pas sûr qu'il y aurait des logements car cela n'a jamais été présenté ainsi. Ce qui est un peu étonnant dans la présentation qu'elle a faite, c'est de dire que finalement, le prochain Conseil Municipal pourra décider de ce qu'il y aura à cet emplacement. Elle a évoqué la possibilité d'un espace vert auquel cas cela aurait été intéressant qu'il soit pensé avec la Maison des Services notamment. Elle trouve étonnant de le dire maintenant sans que cela soit intégré à l'ensemble.

Sylvie HANNS répond que la Maison des Services, comme Karine DIEMER l'appelle, s'accommodera très bien de cet espace vert. Elle en veut pour preuve les échanges d'il y a une quinzaine de jours avec l'association Horizons Jeunes qui s'accommodera très bien d'un espace à l'extérieur. Elle précise que ce ne sera pas un espace vert dédié à la Maison des Services, si toutefois cela devait en être un, mais au quartier car la Maison des Services en elle-même n'en a pas besoin.

Laurent LUMEN revient sur les propos déjà tenus. Force est de constater aussi de sa part que les équipements proposés de cette Maison commune ou de services, ne répondent pas vraiment totalement aux besoins des Brumathois. D'autre part, lorsque Sylvie HANNS parle de liste des partenaires qui ont été consultés, il demande si ce sont ceux qui iront dedans qui ont été consultés dans ce projet.

Sylvie HANNS répond que la consultation a été largement au-delà. En effet, elle a concerné toutes les associations qui ont participé aux comités d'usagers, du moins celles qui ont bien voulu venir.

Laurent LUMEN entend justement dans les différentes discussions en ville qu'il manque quand même beaucoup de choses pour certaines associations qui courent derrière les salles et derrière les créneaux.

Sylvie HANNS rappelle que le Conseil Municipal a adopté un schéma directeur puisque les finances de la Ville étant ce qu'elles sont, il a fallu prioriser. C'est à l'occasion de la réflexion sur la requalification de la friche SIMPLY que les élus se sont interrogé sur l'usage de la totalité des équipements publics car des demandes concernant des besoins de salles par exemple avaient été formulées. Les élus se sont alors demandé s'il était vraiment pertinent de multiplier les espaces en ville ou s'il ne valait pas mieux spécialiser dans un équipement pour le social et le solidaire et dans un deuxième temps, adjoindre une nouvelle salle au Centre Omnisport. Le choix de prioriser a été fait. Il aurait été possible de faire un autre choix mais c'est un choix politique. Elle prend l'exemple de la Maison France Services, aujourd'hui victime de son succès, qui se trouve dans ce petit espace, cette maisonnette de la Place Victor Fischer où l'ensemble du service aux usagers, à tous les Brumathois et plus largement encore au-delà de Brumath, ne peut être rendu. Il n'est donc pas possible de dire que cela ne répond pas aux besoins des Brumathois.

Pour Laurent LUMEN cela ne répond pas vraiment aux besoins des Brumathois qui sont clairs de ce côté-là. Des services sont déplacés dans un endroit commun, c'est très bien mais en soit ils sont déjà existants peut-être mal logés pour certains. Il demande s'il n'y a pas d'autres lieux pour les accueillir et quel sera le devenir de tous ces bâtiments qui auront été vidés.

Sylvie HANNS l'invite à reprendre le schéma directeur dans lequel ces locaux ont été réattribués. Les locaux n'ont pas été vidés sans que les élus se soient posé la question de leur devenir.

Laurent LUMEN espère que cela sera suivi d'effets. Elle ne sera plus forcément là pour le faire.

Jean-Michel DELAYE dit que peut-être que si.

Laurent LUMEN rejoint Jean OBRECHT au sujet de la jauge de 152 places de la salle multifonction de 440 m<sup>2</sup>, d'une surface qui servira d'une salle d'activités et d'un tiers-lieu. Il ne la trouve pas assez grande par rapport aux besoins.

Sylvie HANNS répond que si le besoin est de disposer d'une énorme salle, il convient d'aller au Centre Culturel. Elle rappelle que, toujours dans le schéma directeur, des travaux sont prévus au Centre Culturel, dans une autre temporalité, notamment pour y adjoindre une scène. Les élus ont esquissé avec Ariane PITSILIS et le service culture, ce qu'il fallait pour justement le rendre plus opérationnel de ce point de vue-là. Ce n'est donc pas la peine de faire une salle qui ressemble à la jauge du Centre Culturel. Ce n'était pas l'idée ni le besoin qui avait émergé.

Monsieur le Maire a du mal à comprendre que ces questions arrivent maintenant alors que des réunions de travail, où Laurent LUMEN a été représenté – même s'il a quitté le groupe Mieux Vivre Brumath entretemps- se sont tenues à ce sujet. Il est vrai que les gens n'étaient pas souvent présents, mais c'est un autre problème.

Laurent LUMEN convient que l'absentéisme lors des commissions est énorme actuellement.

Eric REINNER revient sur les propos tenus par Laurent LUMEN sur le fait qu'on ne fait que regrouper des associations ou différents services. C'est quelque chose qui est très attendu par ces différentes associations ou services parce qu'une synergie émergera entre eux. Pour lui, c'est un point très important.

*D'autre part, cette salle a été montée avec toutes les associations jusqu'au dernier moment pour qu'elle réponde au plus près à leurs besoins. Comme tout outil, il y aura certainement des imperfections, mais il est attendu par toutes les associations ce qui représente énormément de Brumathois à qui cela profitera.*

*Laurent LUMEN ne remet pas en question le besoin des associations.*

*Eric REINNER dit que derrière ces associations, ce sont des Brumathois, enfants ou adultes. Il peut détourner son propos et dire que cet équipement profitera à énormément de Brumathois. Ensuite, si jamais il ne devait pas y avoir de bâtiments, l'extérieur pourrait également servir. Concernant la salle multiservices, il peut dresser une liste très longue de tous les usages qu'elle peut avoir. Elle peut servir de dépannage pour des petits spectacles, mais elle peut aussi servir pour plein d'autres choses. Et là encore, elle rendra service à de nombreux Brumathois.*

*Jean-Michel DELAYE espère que ce qu'il va dire ne sera pas pris pour de la politique politicienne. Il est dans une situation un peu particulière puisqu'à sa droite, il y a un collègue qui a démissionné de son précédent groupe (Laurent LUMEN) et à sa gauche, il a deux collègues qui ont démissionné de leur précédent groupe (Ariane PITSILIS et Thierry WOLFERSGERGER). L'avantage quand on est tout seul, c'est qu'on ne peut pas démissionner de son groupe puisqu'on reste dans l'unité avec soi-même tant qu'on n'est pas schizophrène.*

*Il souhaite donner l'explication de son vote qui sera une abstention puisqu'il a voté dans la précédente municipalité pour l'acquisition du SIMPLY, ce qu'il tient à rappeler, alors que d'autres avaient voté contre. Il considérerait en effet, important que la commune acquiert cet espace public dans le sens de la dynamique de la vie municipale et parce que c'était un élément extrêmement important.*

*Il entend qu'un certain nombre d'équipements seront proposés au sein de cet espace. Il note quand même que Sylvie HANNS a cité à plusieurs reprises Ariane PITSILIS notamment pour la salle multiservices. Il serait bien de voir quel est le point de vue de cette ex-Adjointe sur ce projet et qu'elle puisse s'exprimer puisque Sylvie HANNS a dit à plusieurs reprises que c'était le projet qu'elle avait notamment porté.*

*Par ailleurs, Jean-Michel DELAYE souhaite quand même attirer l'attention de l'honorable Conseil Municipal que les élus forment, sur la situation budgétaire du pays. Il entend son voisin de droite dire que cet équipement ne répond pas aux besoins de la population. Il demande si actuellement les projets du Gouvernement, du Président de la République, donnent à la collectivité de Brumath les moyens budgétaires de répondre aux besoins de la population. Comme il l'a écrit dans le Brumath Contact, c'est bien de faire des tas de projets mais il aimerait bien savoir avec quels moyens dans le budget actuel il sera possible de répondre aux besoins de la population. Il a reçu sa taxe foncière comme tout le monde et a vu à quel point elle a augmenté parce que la collectivité n'a plus que cette recette fiscale et que cela fait 18 ans que les dotations de l'État baissent. Tant qu'on ne desserrera pas le budget austéritaire que subissent les collectivités locales, dont Brumath, il sera bien difficile de répondre aux besoins de la population.*

*À moyens constants la majorité sortante a cherché, avec Ariane PITSILIS, à répondre aux besoins de la population et c'est le sens de son abstention. Il se permet une incise en s'adressant à l'Adjoint à l'urbanisme, Monsieur le Maire, car à côté de sa résidence, il y a le 25 rue du Général Duport sur lequel il y a un projet d'urbanisme qui est actuellement gelé. Il demande à qui s'adresser désormais pour savoir ce qu'il va advenir de ce projet.*

*Sylvie HANNS a cité Ariane PITSILIS car la question portait sur cette salle multifonctionnelle mais elle aurait aussi pu citer Daniel HUSSER ou Pauline JUNG dans la mesure où chacun pour ce qui les concerne, a participé aux réflexions. Personne n'a remis en question l'ESA au premier étage ou le bureau pour le Sport santé. Ce n'était pas pour la mettre en difficulté.*

*Thierry WOLFERSBERGER ne revient pas sur cet équipement public car il en a déjà assez été dit. Il relève le flou qui existe concernant des logements et l'inquiétude des habitants lors de la réunion à ce sujet. Sylvie HANNS disait que ce sera à la prochaine municipalité de voir si elle fera des logements ou non alors que le droit de préemption oblige la réalisation de logements sur cette parcelle. Pour avoir discuté longuement, certaines fois en aparté avec Monsieur le Maire, il a été question à un moment de 80 logements. Il lui avait dit qu'il sera compliqué de les caser vu la typologie des rues et du quartier. Pour lui c'était illusoire de penser à faire des logements, même si, comme Sylvie HANNS l'a dit, Brumath est en manque de logements. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) indique certains endroits où il serait possible de faire des logements. Il avait demandé si mettre 80 logements était réellement raisonnable. Il est dans le flou parce que les élus avaient dit à ces Brumathois qui étaient vraiment inquiets qu'il y aura 40 logements puis lors d'une réunion ultérieure il était question de 50. Par honnêteté envers les Brumathois et surtout comprenant leur inquiétude, il ne peut pas voter pour ce projet parce qu'il y a un flou notoire sur les logements. Il ne voudrait pas trahir les Brumathois qui sont dans l'inquiétude du nombre de logements qu'il y aura sur cette parcelle-là.*

Sylvie HANNS comprend qu'il vote contre, c'est son choix. Il avait déjà voté contre le projet au concours de maîtrise d'œuvre. C'est une chose. En revanche, elle ne peut pas le laisser dire que les élus sont dans le flou. Ce soir les Conseillers Municipaux délibèrent sur le projet d'équipement public, pas sur le projet de logements. Il peut justifier son choix comme cela, ce n'est pas gênant en soi, mais elle souhaite que les gens comprennent que le vote porte sur le projet. Le vote sur les logements aura lieu dans un deuxième temps. Les élus savent déjà aujourd'hui et il n'est pas dit autre chose aux riverains qui sont dans la salle, que ce sera R+1+combles au grand maximum. Il y aura un peu plus de petits logements mais il n'a jamais été question de 80 logements. 40 à un moment donné puis 45 logements ont été évoqués. Tout dépend de la densité. On valorise le foncier, énormément ou un petit peu moins, mais c'est tout, c'est la variable de l'ajustement et ce sera aux élus de décider de cela. Ce n'est pas plus compliqué.

Jean OBRECHT dit que dans la délibération il est question que « Le projet comprendra également un espace multifonctionnel de 440 m<sup>2</sup> de surface utile des stationnements : 27 places publiques et 30 places pour l'espace services, un îlot de verdure paysager, des logements (aidés, accession à la propriété, privés, ...) et un commerce, répartis sur 3 immeubles. » Les élus votent donc bien sur des logements.

Monsieur le Maire déclare que ce soir les élus délibèrent uniquement sur le projet de la salle. Ce sera à la prochaine assemblée de décider ce qui sera fait et de quelle manière pour les logements. Lui, il ne sera plus autour de la table.

**Aucune autre remarque n'étant soulevée, Sylvie HANNS procède à la lecture du projet de délibération.**

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,  
Sur consultation des Commissions Réunies en date du 15 septembre 2025,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

l'avant-projet définitif de l'opération de construction d'un équipement public à vocation sociale et solidaire, ainsi que le plan de financement prévisionnel de ce projet, tels qu'ils lui ont été présentés.

**ADOPTE**

en vertu, de l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le programme de travaux de construction d'un équipement public à vocation sociale et solidaire, pour un montant 9 060 000 euros HT soit 10 872 000 euros TTC.

**VOTE**

l'autorisation de programme et les crédits de paiement prévisionnels suivants :

Année	Crédits de paiement						Montant du programme
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
Montant HT	30 000 €	380 000 €	950 000 €	4 500 000 €	2 850 000 €	350 000 €	9 060 000 €
Montant TTC	36 000 €	456 600 €	1 140 000 €	5 400 000 €	3 420 000 €	420 000 €	10 872 000 €

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à solliciter la participation financière de tout partenaire public ou privé et à signer tout acte se rapportant à ces participations.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à déposer la demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire à la réalisation de ce projet.

**Sylvie HANNS soumet le projet de délibération aux voix.**

**LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A LA MAJORITÉ ABSOLUE**

**POUR : 20 voix (dont 4 procurations)**

**CONTRE : 5 voix (K. DIEMER, C. MOREL par procuration, J. OBRECHT, O. TERRIEN, T. WOLFERSBERGER)**

**ABSTENTIONS : 3 (J-M DELAYE, L. LUMEN, A. PITSILIS)**

**POINT N° 5**

<b>Titre</b>	<b>RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA VILLE DE BRUMATH, LE CCAS DE BRUMATH ET L'ASSOCIATION HORIZONS JEUNES</b>
<b>Service référent</b>	Direction Générale
<b>Rapporteur</b>	Madame Pauline JUNG

---

La Ville de Brumath, via son CCAS, poursuit le développement du volet « soutien à la parentalité » de sa politique famille, conformément aux orientations de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) réalisée en 2021.

À la suite d'un diagnostic partagé entre le CCAS et l'association Horizons Jeunes, fondé sur une enquête publique (356 réponses de familles) et des entretiens avec 13 partenaires locaux, un partenariat a été engagé afin de structurer une réponse cohérente aux besoins identifiés sur le territoire.

L'Association Horizons Jeunes a ainsi obtenu l'agrément « Centre Social » délivré par la CAF, avec la possibilité d'embaucher une référente famille. Dans cette dynamique, la Ville de Brumath et son CCAS ont signé une première convention tripartite en 2023 pour l'année 2024.

#### **Bilan des actions 2024 de l'Association Horizons Jeunes – Volet « Animation Collective Familles »**

Dans le cadre du partenariat avec la Ville de Brumath et du CCAS, l'Association Horizons Jeunes a déployé en 2024 un ensemble d'actions.

Les actions menées ont été articulées autour de trois axes prioritaires :

- Soutien à la fonction parentale,
- Renforcement des liens sociaux et familiaux,
- Structuration d'un réseau d'acteurs locaux autour du projet famille.

#### **1. Animation familiale : activités collectives et culturelles**

87 familles (dont 47 originaires de Brumath) ont participé aux activités proposées en 2024. Cela représente :

- 94 parents (53 de Brumath) et 129 enfants (73 de Brumath),
- Une majorité d'enfants âgés de 6 à 10 ans.

Plusieurs ateliers ont été organisés (poterie, cuisine, peinture, théâtre), ainsi que des sorties culturelles (Haut-Koenigsbourg, Écomusée, balade avec des ânes). Des temps conviviaux ont également été proposés, comme des veillées thématiques (café-théâtre, années 80/90, jeux de société, fête de la galette).

Un comité de parents a été mis en place afin de les associer à la programmation des activités, en cohérence avec les objectifs de co-construction du projet social.

#### **2. Projet sur le harcèlement au collège de Brumath**

Des actions de prévention et de sensibilisation ont été menées, notamment autour du harcèlement scolaire et numérique :

- Un projet a été mené au collège Marcel Weinum : 180 élèves de classe de 3<sup>ème</sup> ont participé à des ateliers de photolangage, suivis de la venue de l'auteure Louison Nielman, pour aborder la confiance en soi, les émotions, la communication intrafamiliale et le harcèlement. Un second temps d'échange parents/enfants a eu lieu à la Médiathèque Les Triboques.

- Deux conférences grand public, animées par la brigade de protection des mineurs et des professionnels de santé, ont réuni plus de 160 parents.
- Un groupe de parole a permis à des parents et adolescents de partager témoignages et expériences (15 parents et 8 adolescents).

### 3. Projet sur la précarité menstruelle au collège de Brumath

L'association a lancé un projet de sensibilisation à la précarité menstruelle auprès des collégiens et des familles :

- Questionnaires diffusés auprès de 43 parents et 79 élèves de classe de 4<sup>ème</sup> sur leurs pratiques et représentations des menstruations,
- Ateliers pédagogiques sur l'anatomie, les protections hygiéniques écologiques, et la puberté,
- Ressources documentaires diffusées avec la médiathèque TILT (bibliographies, documents jeunesse),
- Distribution de culottes menstruelles offertes le CCAS.

Bien que certaines actions prévues (notamment un groupe de parole entre parents) n'aient pu être réalisées, ce projet a permis de lever des tabous et de soutenir une meilleure compréhension des enjeux liés à l'adolescence.

### 4. Animation de réseau local

Horizons Jeunes a initié un travail de maillage avec les acteurs locaux, dans une logique de coopération et de complémentarité. Parmi les partenaires impliqués figurent entre autres, le CCAS, les écoles, le collège, la médiathèque, Habitat de l'III, le Relais Petite Enfance, l'AGF, la SPL AJEF, la CeA.

Les actions engagées sont les suivantes :

- Organisation de rencontres avec les partenaires sur des thématiques précises,
- Base de données des partenaires actualisée et newsletter diffusée régulièrement,
- Déjeuners trimestriels conviviaux pour favoriser les échanges inter structures.

### 5. Action solidaire et fonds de soutien

Un fonds de solidarité a été créé pour faciliter l'accès aux loisirs des familles en difficulté. Alimenté par des actions bénévoles (vente de samoussas, buvettes...), ce fonds a permis :

- À 15 jeunes de bénéficier d'un soutien pour participer à des activités,
- Une aide totale de 808 € a été attribuée.

Un partenariat avec le bailleur Habitat de l'III (HDI) permet également d'octroyer des aides ciblées aux locataires.

L'association travaille en lien étroit avec l'Espace de Solidarité Alsace Nord de la CeA, le CCAS, HDI et les établissements scolaires pour identifier les familles concernées.

### Éléments budgétaires 2024

Le budget global du projet Animation Collective Familles s'élève à 58 222 euros, réparti comme suit :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Référente famille	39 169 €	Ville (fonctionnement)	8 000 €
Pilotage (17%)	12 389 €	Ville (projet harcèlement)	1 728 €
Logistique	3 060 €	PS CAF	27 020 €
Actions	3 604 €	Aide complémentaire CAF	21 130 €
		Participation familles	344 €
<b>TOTAL</b>	<b>58 222 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>58 222 €</b>

### Éléments nouveaux pour l'année 2025 :

Pour l'année 2025, il est proposé de renouveler la convention tripartite avec Horizons Jeunes pour une durée d'un an, avec une adaptation des modalités de financement en raison de l'absence de la référente famille entre mars et août.

- La subvention de fonctionnement sera versée en octobre 2025. Elle sera calculée au prorata du temps de présence effective de la référente famille, soit sur 7 mois, et s'élèvera à 5 834 euros.

- La subvention liée à l'appel à projets sera versée à l'issue de la réalisation des projets, sur présentation des justificatifs des dépenses engagées par l'association Horizons Jeunes. Cette subvention reste plafonnée à 5 000 euros et vise à soutenir des actions de prévention en parentalité, sur des thématiques définies par la Ville et le CCAS.

Cette révision par rapport à la convention précédente s'explique par le fait que la référente famille est absente et ne sera remplacée qu'à compter de septembre 2025. La participation de la Ville est donc ajustée afin de tenir compte de l'activité effective de terrain menée sur l'année considérée.

**En vertu de l'article L.2541-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus suivants ne prennent pas part au débat ni au vote :**

**Eric REINNER, Ariane PITSILIS, Claude JEGOUZO**

**Discussion :**

*En tant que membre du CCAS, Jean OBRECHT sait tout le travail qui est fait par l'association Horizons Jeunes et les élus peuvent les en féliciter. Néanmoins, sur la question de la convention, plusieurs choses l'étonnent notamment la période couverte par la convention. En effet, elle est pratiquement achevée puisqu'elle couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025. Il demande s'il ne n'était pas plus judicieux de voter ce type de convention au début de l'année, ne serait-ce que pour donner un petit peu de visibilité financière à ces associations, au lieu de la fin de l'année quand le travail est déjà presque achevé.*

*Au sujet du montant des subventions de l'article 3 de la convention, il y a une subvention de fonctionnement de 10.000 €, dans le cadre de l'appel à projet de 5.000 €. Connaissant les finances du CCAS, il demande sur quel budget seront prises ces subventions.*

*Pauline JUNG reconnaît qu'au niveau de la temporalité, il y a effectivement eu un petit raté début d'année, les élus auraient dû redélibérer et verser les sommes sur l'année civile. L'administration et l'association Horizons Jeunes manquant de personnel, il y a eu un loupé d'un trimestre qui sera rattrapé. Le nécessaire sera fait lors du prochain Conseil d'Administration du CCAS pour que la convention soit actée en temps et en heure.*

*Concernant le montant, cela a déjà été évoqué en Conseil d'Administration, c'est la Ville qui prend en charge, ce n'est pas le CCAS. Il n'aura pas échappé à Jean OBRECHT que ces montants n'ont jamais été validés en Conseil d'Administration. C'est bien la Ville qui prend en charge d'où la convention tripartite.*

*Jean OBRECHT répond que c'est bien ce qui l'inquiétait.*

*Pauline JUNG s'étonne que cela l'inquiète. Cela ne l'inquiète pas quand la Ville donne de l'argent pour soutenir la parentalité.*

*Jean OBRECHT répond que ce qui l'inquiétait c'était que le budget du CCAS ne suffisait largement pas pour payer cela.*

*Pauline JUNG dit que c'est pour cette raison que la Ville apporte son soutien. Elle remercie Horizons Jeunes qui effectivement a effectué un travail exemplaire. Cette jeune femme étant en congé de maternité, les actions se sont arrêtées. Le temps qu'Horizons Jeunes puisse embaucher quelqu'un et former cette personne aux nouvelles actions, les élus espèrent que les choses recommencent pour septembre/octobre.*

*Thierry WOLFERSBERGER demande si, en sa qualité d'administrateur d'Habitat de L'III (HDI) et donc ayant travaillé avec ce partenariat entre HDI et Horizons Jeunes, il doit s'abstenir et ne pas participer au vote.*

*Pauline JUNG lui répond que comme la convention lie la Ville, le CCAS et Horizons Jeunes et pas Habitat de L'III directement, il n'a pas besoin de s'abstenir. Elle l'encourage d'ailleurs à voter pour.*

**Aucune autre question n'étant posée, Pauline JUNG procède à la lecture du projet de délibération.**

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,



4	50 €
5	50 €
6	50 €
<b>TOTAL</b>	<b>575 €</b>

**CATEGORIE : HABITATIONS AVEC POSSIBILITES LIMITEES DE FLEURISSEMENT**

Prix n°	Montant
1	150 €
2	125 €
3	100 €
<b>TOTAL</b>	<b>375 €</b>

**CATEGORIE : FACADES / BALCONS**

Prix n°	Montant
1	150 €
2	50
3	50
<b>TOTAL</b>	<b>250 €</b>

**CATEGORIE : IMMEUBLES COMMERCIAUX OU INDUSTRIELS /COLLECTIVITES**

Prix n°	Montant
1	100 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 €</b>

**Discussion :**

*Eric JEUCH rappelle aux élus que les prix sont des bons d'achat chez les fleuristes brumathois et chez Schwarz Horticulteur à Geudertheim parce que certaines personnes achètent beaucoup de géraniums et de grands plants qu'elles ne trouvent plus à Brumath. Ces commerçants sont très contents parce que beaucoup de lauréats se rendent dans leurs commerces pour utiliser ces bons.*

*Thierry WOLFERSBERGER demande de qui est constitué cette commission qui fait le tour des maisons. Il demande si c'est la Commission environnement.*

*Eric JEUCH répond que les élus en parlent en Commission environnement et qu'il y a des agents techniques qui sont aussi présents pour faire la tournée. Cette année il était le seul, mais les années passées, il y avait Olivier TERRIEN. Cette année ils étaient 7 à faire la tournée.*

**Aucune autre question n'étant posée, Eric JEUCH procède à la lecture du projet de délibération.**

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

d'allouer une enveloppe de 1 300 euros au concours des Maisons Fleuries 2025 et de fixer les catégories de lauréats et le montant des prix comme suit :

**CATEGORIE : HABITATIONS AVEC JARDIN**

Prix n°	Montant
1	200 €
2	150 €

3	75 €
4	50 €
5	50 €
6	50 €
<b>TOTAL</b>	<b>575 €</b>

**CATEGORIE : HABITATIONS AVEC POSSIBILITES LIMITEES DE FLEURISSEMENT**

Prix n°	Montant
1	150 €
2	125 €
3	100 €
<b>TOTAL</b>	<b>375 €</b>

**CATEGORIE : FACADES / BALCONS**

Prix n°	Montant
1	150 €
2	50
3	50
<b>TOTAL</b>	<b>250 €</b>

**CATEGORIE : IMMEUBLES COMMERCIAUX OU INDUSTRIELS /COLLECTIVITES**

Prix n°	Montant
1	100 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 €</b>

**PRECISE**

que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65 comptes 5113 – 65132 – fleurissement du budget primitif 2025.

Eric JEUCH soumet le projet de délibération aux voix.

**LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**POUR : 27 voix (dont 5 procurations)**

**ABSTENTION : 1 (J. OBRECHT)**

**POINT N° 7**

<b>Titre</b>	<b>PERSONNEL - RAPPORT RELATIF À L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024</b>
<b>Service référent</b>	Direction des Ressources Humaines
<b>Rapporteur</b>	Monsieur Jean-Daniel SCHELL

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées comporte, dans ses articles 31 à 36, des dispositions intéressant l'accueil et l'exercice des fonctions des personnes handicapées dans la fonction publique.

Ces dispositions visent à renforcer les dispositifs d'insertion professionnelle et de maintien au travail des handicapés en rappelant fortement le principe de non-discrimination et en tentant de donner aux collectivités publiques les moyens de l'accueil des personnes handicapées.

La réglementation impose à l'ensemble des employeurs publics une obligation d'emploi au profit des handicapés à hauteur de 6% de leurs effectifs. Ainsi, à partir de vingt agents, chaque collectivité doit employer des travailleurs

handicapés ou assimilés dans la proportion de 6% au moins de l'effectif total du personnel, ramené au chiffre inférieur. Ils peuvent être employés à temps plein, à temps partiel ou à temps non complet.

Pour la Ville de Brumath, le nombre légal de bénéficiaires d'obligation d'emploi est de 4. La Ville a un taux d'emploi de travailleurs handicapés de 7.69% et remplit donc largement ses obligations en la matière.

Ces éléments ressortent du tableau ci-après :

EFFECTIF TOTAL (au 31 décembre 2022)	NOMBRE de TRAVAILLEURS HANDICAPES	TOTAL des DEPENSES en Euros (article 6 du décret n° 2006-501)	EQUIVALENTS BENEFICIAIRES	NOMBRE LEGAL DE BENEFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI (1)	TAUX D'EMPLOI des TRAVAILLEURS HANDICAPES REAJUSTE (en %)	MONTANT DE LA CONTRIBUTION
78	6	373.84 €	0	4	7.69%	- €

(1) 6% de l'effectif global arrondi au chiffre inférieur

Le présent rapport a été présenté au Comité Social Territorial lors de sa séance du 19 juin 2025 qui a émis un avis favorable.

#### Discussion :

*Jean OBRECHT fait remarquer à l'assemblée qu'au sens de la loi handicap de 2007, c'est 38 % de la population active qui peut être considérée comme ayant un handicap. Sont entendus tous les handicaps, pas seulement des handicaps moteurs qui seraient dans la catégorie PMR (Personne à Mobilité Réduite). Si la Ville peut se féliciter d'être un bon élève, il regrette toujours que la possibilité à des travailleurs handicapés de travailler dans les administrations et dans les services ne soit pas plus ouverte. On se félicite déjà de ce beau taux d'insertion, d'autant que, beaucoup de gens sont porteurs d'un handicap et ne le déclarent pas. Il serait intéressant de savoir où en est réellement la situation.*

*Jean-Daniel SCHELL le remercie pour son intervention. Le nombre de travailleurs handicapés décelés au niveau de la collectivité se monte à 6. Il sait qu'il y en a plus qui sont porteurs d'un handicap dans les effectifs mais les agents n'ont pas l'obligation de l'annoncer. Pour présider régulièrement les séances de recrutement, ce sont des questions qui ne sont jamais posées. Il appartient au candidat, à la suite de l'embauche, de déclarer ou de ne pas déclarer. C'est quand le handicap devient « visible » ou pose un problème technique que la collectivité peut aménager le poste de travail et permettre à l'agent de travailler dans les meilleures conditions possibles.*

**Aucune autre remarque n'étant formulée, Jean-Daniel SCHELL procède à la lecture du projet de délibération.**

Au vu de ces éléments, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le Code du travail ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 19 juin 2025 ;

Considérant l'obligation d'emploi de personnes handicapées pour la Ville de Brumath ;

Considérant que l'application de cette obligation d'emploi, fait chaque année l'objet d'un rapport présenté à l'assemblée délibérante, après avis du Comité Technique ;

Après en avoir délibéré

**PREND ACTE**

du rapport sur l'emploi des travailleurs handicapés.

**POINT N° 8**

<b>Titre</b>	<b>PERSONNEL – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL DE LA VILLE DE BRUMATH</b>
<b>Service référent</b>	Direction des Ressources Humaines
<b>Rapporteur</b>	Monsieur Jean-Daniel SCHELL

---

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Les agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de carrière dans le cadre des avancements de grade, en cas de réussite à un concours ou examen, ou par promotion interne.

Pour donner suite à l'inscription de plusieurs agents sur le tableau d'avancement de grade 2025 et de promotion interne, il est proposé de créer les postes suivants :

- un emploi d'agent de maîtrise,
- deux emplois d'agent de maîtrise principal,
- un emploi de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- un emploi d'attaché hors classe.

**Discussion :**

*Jean-Daniel SCHELL souligne le fait que ce ne sont pas des créations de postes pour des nouveaux agents, mais pour des agents déjà présents dans la collectivité et leur permettre de progresser dans leur carrière.*

*Jean-Michel DELAYE a entendu Ariane PITSILIS et Thierry WOLFERSBERGER se féliciter du travail des agents dans l'exercice de leur mandat d'Adjoint et il a cru comprendre qu'ils aspiraient à exercer des responsabilités au sein du Conseil Municipal à venir, comme d'autres et puis d'autres aussi peut-être dans le public. Il ne peut qu'inviter les personnes qui seront en responsabilité dans le futur Conseil Municipal à poursuivre cette politique de promotion de carrière des agents et de reconnaître et de les rémunérer à la hauteur de leurs qualifications en augmentant le régime indemnitaire.*

**Aucune autre remarque n'étant formulée, Jean-Daniel SCHELL procède à la lecture du projet de délibération.**

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L.313-1 et L.332-8,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

de créer à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025 :

- un emploi d'agent de maîtrise à temps complet,
- deux emplois d'agent de maîtrise principal à temps complet,
- un emploi de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- un emploi d'attaché hors classe à temps complet.

**APPROUVE**

le tableau des effectifs du personnel de la Ville, tel que joint en annexe.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à procéder aux nominations correspondantes.

**PRECISE**

que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville.

**Jean-Daniel SCHELL soumet le projet de délibération aux voix.**

**LE PROJET DE DELIBERATION EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**POUR : 28 voix (dont 5 procurations)**

**POINT N°9**

**Titre COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE**

**Service référent** Direction Générale

**Rapporteur** Madame Sylvie HANNS

Par délibération du 26 mai 2020, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour prendre des décisions dans certains de ses domaines de compétence, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette délégation d'attribution concerne notamment « la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, lorsque les crédits sont inscrits au budget » ainsi que « la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ».

Conformément à l'article L. 2122-23 du même Code, le Maire doit rendre compte, au Conseil Municipal, des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

En conséquence, ces décisions sont communiquées aux membres du Conseil Municipal.

**Décisions prises du 26 mai au 22 août 2025**

**En matière de commande publique**

Marché de fournitures							
Date d'engagement	Service	Nature	Objet du Marché		Procédure	Titulaire	Montant TTC €
18/06/2025	DST	fournitures	services techniques	ACQUISITION DE VETEMENTS DE TRAVAIL POUR LES EQUIPES TECHNIQUES ET DES ESPACES VERTS	MAPA < 40000€	TEUPRO	7 777,80€
09/07/2025	DST	fournitures	plan d'eau	FOURNITURE ET POSE DE CLOTURE AUTOUR DU PLAN D'EAU	MAPA < 40000€	AZ CLOTURE	4 800,20€
16/07/2025	DAE	fournitures	services techniques	REMPLACEMENT DE FENETRES ET PORTES DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	MAPA < 40000€	DESGRIFFES	16 400,00€
22/07/2025	DAE	fournitures	voirie	ACQUISITION DE 8 LUMINAIRES POUR LA VIABILISATION DU CHEMIN DESSERVANT LES NOUVEAUX IMMEUBLES RUE DE GEUCERTHEIM	MAPA < 40000€	ROHL SAS	7 982,40€
Marché de services							
Date d'engagement	Service	Nature	Objet du Marché		Procédure	Titulaire	Montant TTC €
01/07/2025	DVASC	services	animation	PRESTATION TECHNIQUE LES ESTIVALES DU 08/08/2025	MAPA < 40000€	ULTRA SON	4 042,79€
02/07/2025	DVASC	services	animation	FEU D'ARTIFICE DU 13 JUILLET	MAPA < 40000€	JSE	5 900,00€
29/08/2025	DAE	services	bâtiments	CONTRÔLE ANNUEL DES EXTINCTEURS ET DES INSTALLATIONS DE DESENFUMAGE POUR L'ANNEE 2025	marché à bon de commande	CERTI FEU	4 800,50€
22/08/2025	DVASC	fournitures	animation	MISE EN LUMIERE DU SITE DU MARCHÉ DE NOËL DE BRUMATH ET PROJECTION DE VISUELS D'AMBALLAGES IMMERSIFS SUR LE BATIMENT DU TEMPLE - S. 6 ET 7 DECEMBRE 2025	MAPA < 40000€	IMMERSIV ELEMENT	20 767,80€
22/08/2025	DVASC	fournitures	animation	PROGRAMMATION JOURNEE PUBLIQUE 3 REPRESENTATIONS DU SPECTACLE "LA FABLEUSE HISTOIRE DE BASARUS" - NOVEMBRE 2025	MAPA < 40000€	COMPAGNIE LAMENTO	4 034,07€
Marché de travaux							
Date d'engagement	Service	Nature	Objet du Marché		Procédure	Titulaire	Montant TTC €
26/05/2025	DAE	travaux	projet	MAINTIEN D'ŒUVRE POUR LE REAMENAGEMENT DE LA FRICHE SIMPLY	concours	OSLO ARCHITECTES	928 240,00€
26/05/2025	DAE	travaux	projet	CONTRÔLE TECHNIQUE POUR LE REAMENAGEMENT DE LA FRICHE SIMPLY	MAPA < 40000€	ALPES CONTROLES	31 400,00€
26/05/2025	DAE	travaux	projet	COORDINATION EN MATIERE DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE POUR LE REAMENAGEMENT DE LA FRICHE SIMPLY	MAPA < 40000€	PREVE-CO	8 424,00€
25/06/2025	DAE	travaux	chaufferie	REMPLACEMENT DE LA VANNE DE LA CHAUFFERIE RUE DU COLLEGE	marché à bon de commande	ICDI	4 957,66€
25/06/2025	DAE	travaux	chaufferie	MODIFICATION DE LA PUMPERIE DE LA CHAUFFERIE RUE DU COLLEGE	marché à bon de commande	ICDI	25 583,84€
22/07/2025	DAE	travaux	enfance	ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR DE LA MAISON DE L'ENFANCE ET DU BATIMENT SITUÉ AU 3 RUE JACQUES KABLE	MAPA < 40000€	WALTHER	52 052,08€
22/07/2025	DAE	travaux	enfance	PROCES-VERBALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MAISON D'ENFANCE SITUÉE AU 3 RUE JACQUES KABLE	MAPA < 40000€	RUBILÉ NCLJ	4 298,40€

## **En matière d'aliénation de gré à gré d'un bien**

Décision n°2025/23 du 11 juin 2025 relative à la cession d'un véhicule de type Peugeot Expert en l'état à Monsieur Lucas LECOLLE de VILLENEUVE-LE-ROI pour un montant de 550 euros.

Décision n°2025/24 du 11 juin 2025 relative à la cession d'un véhicule de type Peugeot 106 en l'état à Monsieur Lucas LECOLLE de VILLENEUVE-LE-ROI pour un montant de 550 euros.

Décision n°2025/25 du 20 juin 2025 relative à la cession d'un véhicule type plateau Mercedes en l'état à Man Truck et Bus service Center Man Strasbourg situé à VENDENHEIM pour un montant de 1 200 euros.

### **Discussion :**

*Laurent LUMEN remercie les élus pour avoir détaillé les lignes ce qui donne plus de lisibilité et de compréhension.*

**Aucune autre remarque n'étant formulée,**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir pris connaissance,

### **PREND ACTE**

des décisions prises par le Maire **du 26 mai au 22 août 2025** dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties.

### **POINT N°10**

<b>Titre</b>	<b>DIVERS ET COMMUNICATIONS</b>
<b>Service référent</b>	Direction Générale
<b>Rapporteur</b>	Monsieur le Maire

---

#### **1. Questions de Laurent LUMEN :**

Laurent LUMEN : « Lors d'un précédent Conseil Municipal suite à une question orale de ma part vous aviez annoncé remettre le WC public situé au parking rue des Romains/rue du Général Rampont en fonction car en panne alors. Il l'est à nouveau ou encore, il y a même un cadenas dessus. Sera-t-il un jour remis en usage pour les usagers ? Et quand ? Et s'il est condamné, il faudrait peut-être s'en débarrasser. »

*Eric JEUCH répond qu'il a été réouvert puis refermé suite à des dégradations répétées et des usages inappropriés par certains utilisateurs qui laissent l'équipement particulièrement sale. Une réflexion est en cours sur le déplacement de ces toilettes publiques parce qu'il n'y a pas eu de retour de personnes sur le manque de toilettes à cet endroit.*

Laurent LUMEN : « Peut-on avoir des informations sur la situation de la Police Municipale ; en l'occurrence que se passe-t-il à la police municipale ? On a l'impression qu'il y a une hémorragie de personnel avec des départs de l'Agent de Surveillance de la Voie Publique, d'une policière, toujours pas de responsable de service, on s'inquiète. Connait-on l'origine du mal ? »

*Jean-Daniel SCHELL répond que dans les effectifs il y a normalement cinq Policiers Municipaux et un Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP). Aujourd'hui, il reste quatre policiers et un ASVP.*

*La Ville est toujours en phase de recrutement d'un Policier Municipal et d'un chef de service. La période n'est pas la plus favorable dans le marché des agents municipaux sans compter la concurrence de la part de la Ville de Strasbourg qui recrute à tour de bras et qui dispose financièrement de moyens que la Ville de Brumath n'a pas. À Strasbourg, les agents travaillent en 3x8, ce qui fait que financièrement ils se retrouvent dans une situation extrêmement favorable par rapport à ce qu'ils gagnent à Brumath. En revanche, la qualité de vie en est toute autre. Pour information, jeudi prochain il y aura une séance de recrutement et peut-être qu'à la prochaine séance du Conseil Municipal de meilleures réponses seront apportées.*

*Laurent LUMEN ajoute que ce n'est pas forcément Strasbourg ou la Communauté qui absorbe parce qu'il lui semble que les départs ne sont pas spécialement pour Strasbourg ou pas tous pour Strasbourg.*

*Jean-Daniel SCHELL répond que cela a été le cas l'année dernière et qu'il sait de quoi il parle. Il y a eu un départ pour Metz car l'agent est retourné de là où il venait. Sur les quatre dernières années, il constate que la Ville a perdu deux agents pour la Ville de Strasbourg, un chef de service et que l'agent qui va partir c'est également pour la Ville de Strasbourg. Le plus grand concurrent de la Ville de Brumath est bien la Ville de Strasbourg. Le marché est dynamique. Aujourd'hui les agents ont tendance à penser que l'herbe est plus verte ailleurs. Ce n'est pas quelque chose qui le tourmente. Ce qui le gêne beaucoup plus, c'est la difficulté de trouver des agents de Police Municipale qui soient déjà formés et qui soient efficaces. C'est une denrée qui est extrêmement rare parce qu'il y a une compétition au niveau des grandes Agglomérations.*

*Jean-Michel DELAYE déclare que ce qui le préoccupe le plus, c'est que l'État se décharge sur les collectivités locales de la gestion d'une responsabilité qui est celle de la sécurité publique et que finalement, on se retrouve dans cette situation. Il est demandé aux collectivités locales d'assurer, y compris dans le champ de la sécurité, des responsabilités qui relèvent de l'État.*

*Jean-Daniel SCHELL aurait tendance à dire, même si ce n'est pas la question posée, que la réponse n'est peut-être pas aussi simple que cela. C'est un choix politique. Il connaît un certain nombre de communes qui n'ont pas de Police Municipale et qui s'en portent très bien surtout financièrement.*

*Les élus ont investi dans la sécurité des concitoyens, ce qui est un choix politique assumé. L'objectif est de passer à six agents de Police Municipale plus un ASVP. La sécurité est une de leurs priorités, ils l'ont toujours dit et assumé. État ou pas État, il y a un moment, il faut faire des choix et choisir c'est renoncer.*

**Laurent LUMEN :** « Comment sont gérés les objets trouvés dans la commune : en quel lieu sont-ils conservés ? Quelles sont les formalités administratives mises en œuvre, quelles sont les durées de conservation et comment est procédé la sortie d'inventaire ? »

*Jean-Daniel SCHELL répond que les réponses aux questions posées sont sur le site internet de la Ville. Le Bureau des objets trouvés est situé à la Police Municipale où ils sont conservés pendant un an et un jour, conformément au code civil. Chaque année, la Police Municipale en recueille plus de 150. Ce sont seulement 25 % de ces objets perdus qui sont restitués à leur propriétaire. 75 % d'objets trouvés ne sont pas restitués à leurs propriétaires soit parce que ces derniers ne pensent pas à venir à la Police Municipale vérifier les objets trouvés soit parce qu'il est difficile de retrouver les propriétaires. Les papiers d'identité sont les plus simples à redistribuer. Une procédure spécifique est en place pour tout ce qui est permis de conduire, cartes bancaires etc. L'objet peut être rendu ou mis en garde à la personne qui l'a trouvé. Il y a un bien sûr un certain nombre de choses qui ne peuvent pas être récupérées, comme des armes. En général, les gens ne viennent pas récupérer ce qu'ils ont trouvé. Régulièrement il y a un état qui est fait et la Ville est dans l'obligation de céder soit à des associations caritatives, notamment les lunettes et des choses de ce type, soit de mettre en vente comme elle l'a déjà fait à plusieurs reprises, par exemple les vélos par le service des domaines. C'est une obligation légale.*

*Si la question posée par Laurent LUMEN a permis à l'un ou l'autre des concitoyens de savoir que le Bureau des objets trouvés est à la Police Municipale et que quand elle est sur le terrain ils peuvent se rendre à l'accueil de la mairie, peut-être plus que 25 % de personnes seront satisfaites d'avoir retrouvé leur bien.*

*Laurent LUMEN dit que c'était l'objectif secondaire. Il remercie Jean-Daniel SCHELL pour ces informations peut-être bien renseignées sur le site internet de la Ville mais pas aussi complètes.*

**Laurent LUMEN :** « Combien d'enfants scolarisés à Brumath n'ont pas pu bénéficier d'un accueil périscolaire en cette rentrée, que ce soit accueil partiel ou total ? »

*Sylvie HANNS rappelle un certain nombre de choses concernant l'accueil périscolaire qui est géré à Brumath par la Communauté d'Agglomération de Haguenau est surtout en régie. Le nombre total de places d'accueil collectif proposé est de 450. Elle précise que l'accueil périscolaire est assuré à la fois par l'accueil collectif mais aussi très largement par les assistants maternels. Ces derniers étant des travailleurs du secteur privé elle ne peut dire exactement combien d'enfants ils accueillent. Les assistants maternels assurent énormément d'accueil périscolaire.*

Ces 450 places correspondent à un taux de couverture de 51 % des élèves, dont 2/3 pour les élémentaires et 1/3 pour les maternelles. Elle rappelle également qu'il y a 285 places au périscolaire Les Malicieux, 123 pour l'accueil Schuman et 42 pour les l'accueil aux Remparts. Tous ces accueils bénéficient d'un agrément jeunesse et sport.

Au sujet de la procédure d'inscription, deux sessions d'inscription sont possibles. La première a eu lieu au mois de février, du 1<sup>er</sup> au 15 pour les réinscriptions c'est-à-dire pour tous les enfants qui fréquentent le périscolaire et dont les parents souhaitent les réinscrire. Ils sont prioritaires. Les nouvelles inscriptions avaient lieu cette année du 1<sup>er</sup> février au 28. Pour ceux qui auraient oublié de s'inscrire ou de refaire leur demande, une deuxième session dite « de rattrapage » a eu lieu du 9 au 18 mai 2025. Ces dates étaient sur le site internet de l'Agglomération ou encore sur les panneaux lumineux. Le Service des Affaires Éducatives a aussi relancé par trois fois l'ensemble des familles qui étaient déjà inscrites et qui n'avaient pas transmis de demande de réinscription.

Résultats des courses : suite à la première et deuxième session, le service a recueilli 532 dossiers et avait 89 demandes hors délai, c'est-à-dire des familles qui ont oublié ou auraient eu besoin d'un rappel supplémentaire etc.

A sa grande surprise, pour la première fois depuis beaucoup d'années, au mois de juin, satisfaction avait été donnée à l'ensemble des familles. Tout ce qui a été demandé a été accordé et il restait encore des places.

Pour la rentrée 2025 des petites sections, cela concerne les enfants nés en 2022, année où il y a eu une assez grosse baisse de la natalité. En effet, en moyenne une centaine d'enfants naissent à Brumath, en 2022 il y a eu 66 naissances. Elle s'est dit que c'était lié à cela. Durant les vacances scolaires, il a été constaté que 29 familles se sont encore manifestées en disant car elles avaient oublié d'inscrire leur enfant au périscolaire ou même à l'école.

A cela se sont ajoutées les 53 nouvelles familles qui sont se sont installées à Brumath pendant les vacances. Fin août et dans les premiers jours de septembre, il a été décidé d'attribuer en priorité les places aux nouvelles familles, c'est-à-dire à celles qui n'avaient pas la possibilité en février ou en mai de s'inscrire parce qu'elles ne savaient pas forcément qu'elles allaient venir s'installer à Brumath. Elles ont peu ou prou eu satisfaction totalement ou partiellement. Effectivement, il reste aujourd'hui un certain nombre de familles qui n'ont pas pu accéder à l'accueil collectif. En revanche, le Relais Petite Enfance qui gère les assistants maternels a pris le relais, et c'est le cas de le dire ici, pour essayer de trouver des solutions d'accueil familial avec ces familles auprès d'assistants maternels. Un certain nombre d'assistants maternels sont prêts à accueillir ces enfants. Des familles ont fait affaire avec des assistants maternels et d'autres n'ont pas voulu. Dans le cas où la famille a vraiment besoin de l'accueil, elle décide de travailler avec des assistants maternels qui sont tout à fait compétents. Sylvie HANNS précise qu'il y a possibilité de modifier le contrat qui a été signé en fin d'année scolaire à la rentrée pendant les vacances de novembre.

Le point sera fait d'ici 8-15 jours pour voir quelles sont les familles qui demandent à modifier leur contrat. Par ailleurs, une réflexion est menée pour augmenter légèrement l'accueil Les Malicieux non pas dans ses locaux, parce que la jauge maximale du bâtiment est atteinte, mais en externalisant comme cela a déjà été fait l'année dernière. Elle rappelle que l'année scolaire dernière, un certain nombre d'enfants de Schuman sont allés manger à la Rose des Vents à Donnenheim et cette année il n'y a pas eu de besoin donc l'expérience n'a pas été renouvelée.

Elle ne peut pas dire exactement combien de familles n'ont pas pu bénéficier d'un accueil périscolaire car elles sont pratiquement toutes encore en négociation avec des assistants maternels.

Le service se trouve face à de grandes difficultés car il a beaucoup de mal parfois à diffuser l'information auprès des parents alors qu'il a mail, sms, un certain nombre d'outils au niveau du logiciel de gestion des inscriptions. De tous les périscolaires de l'Agglomération, ce qui représente environ 3 800 places, elle note que c'est spécifique à Brumath d'avoir certaines familles qui ont cette incapacité à ne pas respecter les délais d'inscription malgré la souplesse dont il est fait preuve. À un moment donné, il faut bien privilégier ceux qui sont arrivés après mais qui n'ont pas pu s'inscrire au détriment de ceux qui ont loupé les délais malgré les nombreuses relances.

Un point sera fait d'ici la mi-octobre pour voir s'il faut activer encore d'autres leviers à partir de la rentrée de novembre. Elle espère que la construction du périscolaire Schuman, qui disposera de 300 places, ce qui veut dire qu'il fera gagner pratiquement 170 places par rapport aux places offertes aujourd'hui, permettra de mieux répondre à tous ceux qui veulent de l'accueil collectif.

Sylvie HANNS tient à ce que les parents aient le choix et aussi à ce que les assistants maternels aient du travail. La modification au niveau de la Caisses d'Allocations Familiales du complément de mode de garde rend le financement un petit peu plus facile.

Laurent LUMEN pose sa dernière question : « Il semble que certains agents du périscolaire ont été en grève ce 18 septembre. Quelle procédure a été mise en œuvre ? Avec quelle efficacité par rapport aux parents ? »

Sylvie HANNS rappelle que le droit de grève est un droit constitutionnellement protégé. Il n'y a donc pas de commentaire particulier à faire à ce sujet. S'il existe un service minimum d'accueil en cas de grève des enseignants, c'est-à-dire de 25 % des enseignants d'une école, il n'existe pas de service minimum d'accueil en matière périscolaire.

*L'école des Remparts était en grève. Un service minimum d'accueil a donc été mis en place : deux enfants ont été accueillis et encadrés par deux animateurs. Du côté des agents du périscolaire, il y avait quatre grévistes au niveau de l'équipe des Malcieux ce qui les a contraints à fermer l'accueil du 12h00 et du soir pour les enfants de l'école des Cigognes. Les parents ont été avertis par mail.*

*Laurent LUMEN demande s'il n'y a pas d'obligation à se signaler en grève au préalable.*

*Sylvie HANNIS répond par la négative, surtout dans ce cas-là puisque le mot d'ordre était national.*

*Laurent LUMEN dit que dans certains corps de métiers, c'est une obligation.*

*Sylvie HANNIS parle sous le contrôle de Jean-Michel DELAYE. Tous les accueils autres que cette partie des Malcieux, que ce soit à Brumath ou sur le restant du territoire de l'ancienne Communauté de Communes de la Région de Brumath, sont restés ouverts parce qu'il y avait un voire deux grévistes ce qui a permis d'assurer le service. Elle précise que le taux d'encadrement pour les petits est beaucoup plus important que pour les grands. Ce qui est dû en premier aux parents c'est la sécurité de leurs enfants. Par conséquent, quand il n'est pas possible d'assurer leur sécurité, le service n'est pas assuré. Certaines plus grandes villes se posent moins de questions et ferment les écoles d'office en cas de grèves alors que sur le territoire on essaye toujours de pouvoir continuer à offrir le service dans toute la mesure du possible.*

## 2. Don du sang

*Jean OBRECHT rappelle que la prochaine collecte du sang aura lieu le 13 novembre. Il invite les élus à venir faire un don généreux.*

## 3. Prochaine séance du Conseil Municipal

*Monsieur le Maire annonce que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 6 octobre.*

## 4. Conflit israélo-palestinien

*Jean-Michel DELAYE rappelle que le Gouvernement français a décidé de reconnaître l'État palestinien aujourd'hui. Il espère que cela fera avancer la voix de la paix en Palestine, que cessera le martyre du peuple palestinien et que cela va permettre de retrouver la voie de la paix entre les deux peuples en Palestine.*

## 5. Foire Aux Oignons

*Ce week-end aura lieu la traditionnelle Foire Aux Oignons avec les premières rencontres à 9h30 au Centre de secours et que c'est à partir de là que les élus feront la tournée sur la foire avec le concert de la Musique Municipale à 11h00 à la Cour du Château.*

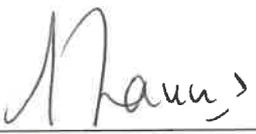
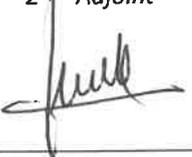
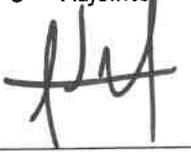
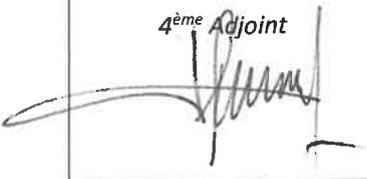
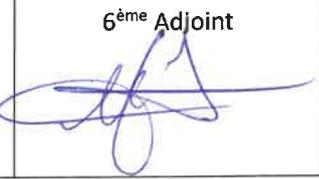
## 6. Assemblée des Conseillers Municipaux

*La dernière Assemblée des Conseillers Municipaux de la CAH se tiendra le 1<sup>er</sup> octobre au Centre Culturel Bernard Schreiner comme chaque année. Les élus sont cordialement invités.*

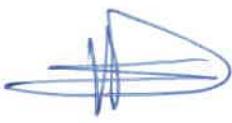
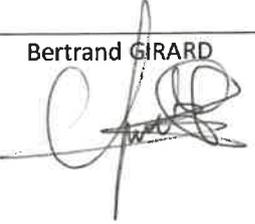
**Monsieur le Maire clôt la séance et remercie le public et la Presse pour leur présence.**

**Suivent les signatures :**

**Le Maire et les Adjoints :**

<p>Etienne WOLF</p> <p>Maire</p> 	<p>Sylvie HANNS</p> <p>1<sup>ère</sup> Adjointe</p> 	<p>Jean-Daniel SCHELL</p> <p>2<sup>ème</sup> Adjoint</p> 	<p>Anne IZACARD</p> <p>3<sup>ème</sup> Adjointe</p> 
<p>Daniel HUSSER</p> <p>4<sup>ème</sup> Adjoint</p> 	<p>Pauline JUNG</p> <p>5<sup>ème</sup> Adjointe</p> 	<p>Eric JEUCH</p> <p>6<sup>ème</sup> Adjoint</p> 	

**Les Conseillers Municipaux (par ordre alphabétique) :**

<p>Jean-Michel DELAYE</p> <p>absent excusé</p>	<p>Karine DIEMER</p> 	<p>Muriel DUPONT</p> 	<p>Nadine FIX</p> 
<p>Bertrand GIRARD</p> 	<p>Vincent HUCKEL</p> 	<p>Codruta IONESCU-ION</p> <p>absente excusée</p>	<p>Claude JEGOUZO</p> 
<p>Vincent JUNG</p> <p>absent excusé</p>	<p>Patricia KOLB</p> 	<p>Valérie KRAUTH</p> 	<p>Laurent LUMEN</p> 
<p>Baptiste MISCHLER</p> <p>absent excusé</p>	<p>Catherine MOREL</p> 	<p>Jean OBRECHT</p> 	<p>Ariane PITSILIS</p> 
<p>Éric REINNER</p> 	<p>Christine REYMANN</p> 	<p>Sylvie SCHNEIDER</p> <p>absente excusée</p>	<p>Olivier TERRIEN</p> 
<p>Christophe WASSER</p> 	<p>Thierry WOLFERSBERGER</p> 